

**ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMOMES  
MERCREDIS PERISCOLAIRES  
DU 6 MARS AU 10 AVRIL 2019  
Enfants de 4 à 13 ans**

*LE BIEN-ÊTRE*



Effectif  
prévisionnel :  
**64**

L'Accueil de Loisirs Visiomômes est géré par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

L'établissement accueille les enfants âgés de 4 à 13 ans **les mercredis en journée avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas**, et propose des activités de qualité permettant de répondre aux besoins des familles.

Accueil le mercredi :	Horaires d'accueil	Horaires de départ
journée avec repas	7h30 – 9h00	17h00 – 18h30
matin avec repas		13h30 – 14h00
matin sans repas		11h45 – 12h15
après-midi avec repas	11h45 – 12h15	17h00 – 18h30
après-midi sans repas	13h30 – 14h00	

L'Accueil de Loisirs dispose d'un portail sur internet destiné aux familles leur permettant de faire les demandes d'inscription en ligne.

### **1. Accès au portail et mise à jour du dossier :**

**Si vous disposez déjà de vos codes d'accès au portail et que votre dossier administratif 2019 est à jour**, vous pouvez vous connecter au portail et faire votre demande d'inscription aux dates mentionnées en paragraphe 2.

**Si vous disposez déjà de vos codes d'accès au portail mais que votre dossier administratif n'a pas encore été mis à jour pour 2019**, vous devez le mettre à jour en transmettant à l'Accueil de Loisirs les documents suivants, au plus tard une semaine avant la période d'inscription :

- Fiche administrative 2019 (disponible sur le portail et sur le site internet de la CCVSC)
- Fiche sanitaire 2019 (disponible sur le portail et sur le site internet de la CCVSC)
- Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant,
- Justificatif du domicile
- Le cas échéant, aide aux vacances 2019 reçue par la CAF de l'Ain (valable uniquement pour le mercredi avec repas, sous réserve de modification par la CAF)
- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (document entier).

Vous devez déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres « Inscriptions Accueil de Loisirs Visiomômes » située en face du logement du gardien du complexe sportif Visiosport ou le transmettre par mail à [alsh@ccvsc01.org](mailto:alsh@ccvsc01.org)

Après la mise à jour administrative de votre dossier, un code d'accès ainsi que la procédure d'inscription en ligne vous seront transmis.

## **2. Demande d'inscription :**

Les demandes d'inscription doivent être faites en remplissant et en validant le formulaire en ligne sur le portail <http://visiomomes.portail-defi.net> (également accessible par un lien sur le site internet de la CCVSC [www.ccm3r.org](http://www.ccm3r.org)), au cours des périodes suivantes :

Familles résidant sur le territoire de la CCVSC	<b>Du lundi 4 au dimanche 10 février 2019</b>
Familles dont l'un des deux parents est domicilié dans le département de l'Ain	<b>Lundi 11 et mardi 12 février 2019</b>
Autres familles	<b>Mercredi 13 février 2019</b>

## **3. Confirmation de l'inscription :**

Si le dossier administratif 2019 est à jour et après vérification par le secrétariat des places disponibles (les inscriptions sont prises par ordre de priorité<sup>1</sup> et d'arrivée), les familles recevront une confirmation par mail et leur facture apparaîtra sur le portail, onglet « Mon compte, Mes factures ».

## **4. Règlement :**

Trois possibilités pour régler :

- **en ligne** : par carte bancaire via le portail destiné aux familles
- **par chèque (à l'ordre du Trésor Public)**: dépôt dans la boîte aux lettres « Inscriptions ALSH Visiomômes »,
- **en espèces, par chèques vacances ou tickets CESU (papier)** : en venant directement à l'Accueil de Loisirs lors des permanences d'accueil du public,
- **en E-CESU** : sur votre compte CESU (code affilié 1308821\*5)

**Les règlements sont à effectuer en une fois, à compter de la réception du mail de confirmation dans un délai de 48 heures. Tout règlement n'ayant pas été réceptionné dans les 48 heures entraînera l'annulation de l'inscription.**

<sup>1</sup> S'agissant d'un service financé en partie par les ressources propres de la Communauté de Communes, il est fixé un ordre d'inscription selon les priorités suivantes :

- les enfants dont l'un des deux parents (ou famille d'accueil en cas d'enfants placés au titre de l'Aide sociale à l'enfance) est domicilié sur le territoire la Communauté de Communes Val de Saône Centre (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peuzieux-sur-Saône, St Didier-sur-Chalaronne, St Etienne-sur-Chalaronne)

- Puis les enfants dont l'un des deux parents (ou famille d'accueil en cas d'enfants placés au titre de l'Aide sociale à l'enfance) est domicilié dans le département de l'Ain.

- Puis tous les autres.

# LES TARIFS MERCREDIS 2019

Ces tarifs comprennent l'animation, les repas, les goûters de l'après-midi, l'encadrement technique, le matériel, les assurances ...



	Quotient Familial CAF ou Avis d'imposition 2018 (revenus 2017)	CCVSCentre <sup>1</sup>		AIN		HORS AIN
		Allocataires CAF ou allocataires MSA Ain/Rhône *	Non Allocataires CAF ou Non allocataires MSA Ain/Rhône *	Allocataires CAF ou allocataires MSA Ain/Rhône *	Non Allocataires CAF ou Non allocataires MSA Ain/Rhône *	
<b>Accueil de Loisirs</b>						
<b>Mercredi journée avec repas</b>	< ou = 2666 €	18.70	22.70	21.70	25.70	26.00
	> 2666 €	22.45	26.45	26.20	30.20	30.50
<b>Mercredi matin ou après-midi avec repas</b>	< ou = 2666 €	13.70	15.70	15.20	17.20	18.00
	> 2666 €	15.60	17.60	17.50	19.45	20.00
<b>Mercredi matin ou après-midi sans repas</b>	< ou = 2666 €	7.10	9.10	8.60	10.60	11.00
	> 2666 €	9.00	11.00	10.90	12.85	13.00

Pour les enfants ayant un P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille), un tarif spécial est mis en place.

L'Accueil de Loisirs bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et de la Mutualité Sociale Agricole Rhône-Alpes dans le cadre de son fonctionnement.

\* Déduction faite de l'aide accordée en 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à hauteur de 4,24 €.

## CONTACTS

Accueil de Loisirs Visiomômes  
 Communauté de Communes Val de Saône Centre  
 Parc Visiosport- 166, route de Francheleins - Le Grand Rivolet 01090 MONTCEAUX  
**Accueil du public** sans rendez-vous, sur place ou par téléphone: **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 (mercredi inclus) et le mercredi de 13h30 à 17h00, sauf pendant les vacances scolaires.**  
**Tél. 04 74 06 46 29 - Mail : alsh@ccvsc01.org - Site : www.ccvsc01.org**

Coût moyen d'une journée enfant le mercredi en 2018

